

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

26/07/2023

N° E23000053 /64

la présidente du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 26/07/2023

CODE : 1

Vu enregistrée le 07/07/2023, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération le Grand Dax demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUi-H) ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2022 donnant délégation de signature à Madame Sylvande Perdu, Vice-Présidente ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Louis LEVET est désigné(e) en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

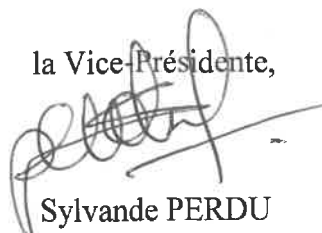
ARTICLE 2 : Monsieur Cédric GRANGER est désigné(e) en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération le Grand Dax, à Monsieur Jean-Louis LEVET et à Monsieur Cédric GRANGER.

Fait à Pau, le 26/07/2023

la Vice-Présidente,



Sylvande PERDU